MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction de la jeunesse,
de l'éducation populaire
et de la vie associative**

Sous-direction de l'éducation populaire

Paris, le 27 FEV. 2024

Bureau du partenariat associatif
jeunesse et éducation populaire

SD2B

Affaire suivie par :
Renaud Artoux
Delphine Darmanin

N/Réf : DJEPVA/SD2B n°

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité, pour l'association « OFFICE CENTRAL DE COOPERATION A L'ECOLE », le renouvellement de l'agrément national au titre des activités de jeunesse et d'éducation populaire en application du premier alinéa de l'article n° 8 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel.

Cette demande a été soumise à l'examen de la formation spécialisée pour l'agrément des associations au titre des activités de jeunesse et d'éducation populaire du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse qui a émis un avis favorable lors de sa séance du 23 novembre 2023.

J'ai décidé d'accorder le renouvellement de l'agrément national au titre des activités de jeunesse et d'éducation populaire à votre association, ainsi que l'extension aux structures désignées en annexe. Vous trouverez ci-joint deux arrêtés signés en ce sens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Monsieur Alain BARRAULT
Président de l'Association
OFFICE CENTRAL DE COOPERATION
A L'ECOLE - OCCE
101 bis rue du Ranelagh,
75016 PARIS

P.J. : 2

Le Directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire
et de la vie associative

Thibaut de SAINT POL

Tél : 01 40 45 90 00
Mél : agrementjep@jeunesse-sports.gouv.fr
95, avenue de France-75650 Paris cedex 13